

Ecoles en difficulté : Milquet va d'abord évaluer le système

ÉCOLE Décision suspendue à propos des subsides aux écoles défavorisées

- ▶ Le gouvernement de la Communauté calme le jeu : les écoles en D + garderont leurs subsides additionnels.
- ▶ On évaluera à quoi ils servent avant de décider si, oui ou non, ils seront dédiés à l'emploi.

Fin de la querelle ? Possible. A la fin octobre, le gouvernement de la Communauté française annonçait son projet de supprimer à partir de septembre 2015 les subsides additionnels qui sont accordés aux écoles en encadrement différencié (écoles anciennement en discriminations positives ou D +).

Il était alors question de convertir le budget économisé (13,9 millions) en emplois et d'affecter ceux-ci à l'ensemble des écoles. Il fut ensuite question de diriger ces emplois vers les écoles en D + « *mais pas seulement* ».

Mais le secteur a protesté dans les deux cas, en signalant que ces subsides leur sont nécessaires ; ils financent par exemple des activités sportives, culturelles, que les enfants de ces écoles ne pourraient pas se payer.

Dans *Le Soir* du week-end, Joëlle Milquet (CDH) ouvrait une porte. L'idée : les écoles en D + conserveront leurs budgets additionnels, mais un pourcentage devra servir à rémunérer du

personnel spécialement dédié à la lutte contre l'échec (ce pourcentage restant à fixer).

Lundi, PS et CDH se sont accordés. La solution retenue est celle-ci : on maintient l'idée évoquée par Milquet, mais toute décision sera subordonnée à une évaluation préalable, qui sera menée par l'inspection. « *Le pourcentage des moyens à affecter à de l'encadrement sera fixé par arrêté, après évaluation, mais la décision que l'on prendra pourra déjà agir à la rentrée 2015, explique le ministre de l'Éducation. Elle doit nous dire à quoi servent réellement les subventions additionnelles parce*

que, à cet égard, nous entendons beaucoup de choses. »

Un amendement sera déposé ce mardi en urgence au parlement de la Communauté, où s'est déjà entamé l'examen du budget 2015 qui accueille la disposition controversée.

Qu'en pense-t-on sur le terrain ? Etienne Michel ne s'emballe pas. Le patron du Secrétariat de l'enseignement catholique (Segec) attend de vérifier si le décret contenant le budget 2015 sera bien amendé. En attendant, il livre deux réflexions : « *Nous ne sommes pas opposés à l'idée d'une évaluation. Au demeurant, nous sommes en train d'en mener une, de notre côté.* »

Deux : « *Les moyens supplémentaires, accordés aux écoles en encadrement différencié, c'est 70 millions : 55 pour financer de l'encadrement supplémentaire et*

13,9 millions pour les subsides complémentaires. En théorie, on est donc à une part de 80 % pour l'encadrement. Mais nous savons que, en fait, et comme cela est autorisé d'ailleurs, une part des subsides complémentaires sert déjà à de l'encadrement. Nous estimons donc que, dans les faits, 85 % des moyens complémentaires sont consacrés au personnel. Pour vous faire une idée : en Finlande, pays souvent cité en exemple en matière d'éducation, 60 % du budget sert à l'encadrement, 30 % au fonctionnement et 10 % au financement des bâtiments. »

Traduction : dans le budget de l'encadrement différencié, le personnel boulotte déjà sa part, inutile d'en rajouter. ■

PIERRE BOUILLON

REPÈRE

Les « D + »

Parce qu'elles accueillent des publics défavorisés, 668 écoles fondamentales et 206 écoles secondaires bénéficient de l'encadrement différencié (autrefois, on parlait de discriminations positives ou « D + »). Cette politique, dont bénéficient 210.877 élèves, consiste à soutenir les écoles en difficultés en leur accordant du personnel et des subsides supplémentaires.

P.BN